

S.I.V.U. DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 décembre 2025 à 19H00

DATE DE CONVOCATION : 04 décembre 2025

Délégués présents :

Maurice DEBRAND (délégué titulaire), Dominique FLACHER (délégué titulaire), Philippe PELLET (délégué titulaire), Sandrine MILLIAT (déléguée titulaire), Alexandre FAKCHE (délégué suppléant), Brice BONAVIA (délégué suppléant), Albane PINEDE (déléguée suppléante)

Délégués excusés : Pascale CHOTEL (déléguée suppléante),

Secrétaire de séance : Dominique FLACHER

1. Approbation du compte rendu de séance ordinaire du 07 octobre 2025

Le Compte-rendu du Conseil syndical précédent a été transmis à tous le 10 octobre 2025. Il est approuvé en séance à l'unanimité des membres présents ou représentés, lors de la séance du 07 octobre 2025 et sera mis en ligne sur le site de chaque commune-membre.

2. Délibérations :

2025-12-01 : signature contrat d'achat d'électricité 2026 à 2028

Monsieur le Président expose :

Le SIVU Culin Tramolé dispose de 2 points de livraison d'électricité : Le bâtiment principal avec un appel de puissance de 42 KVA et le bâtiment annexe avec un appel de puissance de 18 KVA.

La consommation annuelle est de l'ordre de 70 000 KW.

En raison de l'obligation faite aux collectivités de recourir au marché concurrentiel d'électricité pour des puissances supérieures à 36 KVA, le SIVU achète, depuis 2023, son électricité par le biais d'un marché du groupement d'achat TE38, dont la validité court jusqu'au 31 décembre 2025.

Depuis début 2025, la loi n'impose plus cette obligation vis-à-vis des collectivités qui peuvent, dorénavant, quelle que soit la puissance souscrite, acheter directement leur énergie au tarif réglementé. Après analyse des différentes options chiffrées (tarif réglementé ou tarif concurrentiel), il est proposé de souscrire un nouveau contrat de trois ans avec EDF, basé sur l'offre « Contrat Expert Public » - 2010010658541-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de retenir l'offre EDF n° 2010010658541-1 pour la fourniture d'électricité de janvier 2026 à décembre 2028.
- **AUTORISE** M le Président à signer tous les documents nécessaires

2025-12-02 : autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement (1/4 des crédits)

Monsieur le Président expose :

les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoient « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant budgétisé au titre des dépenses d'investissement 2025, est de 11 195.44 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser l'exécutif, si le besoin en est avéré, à faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : à hauteur de 25% de 11 195.44 €, soit 2 798.86 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPÉRATIONS /CHAPITRE BUDGÉTAIRES	CRÉDITS VOTÉS EN 2025	AUTORISATION ENGAGEMENT jusqu'au vote du BUDGET 2026 (25%)
Chapitre 20	1 620.00 €	405.00 €
Chapitre 21	9 575.44 €	2 393.86 €
TOTAL	11 195.44 €	2 798.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE M.** le Président à engager, en dépense d'investissement, dans les limites fixées ci-dessus, les montants éventuellement nécessaires, avant le vote du budget primitif 2026.

2025-12-03 : virement de crédits pour la provision de créances non recouvrées de plus de 2 ans

Monsieur le Président expose :

Il est nécessaire de provisionner les créances non recouvrées depuis plus de 2 ans, en application du principe comptable de prudence.

Le montant à provisionner au compte 681 est de 15% du montant des créances non recouvrées depuis plus de 2 ans qui représentent 74 €.

Lors du vote du budget, aucun crédit n'a été inscrit au compte 681. Aussi il est nécessaire de la faire par le un virement de crédits.

Le montant à affecter est de 11 € représentant 15% de 74 € qui est le montant des créances non recouvrées depuis plus de 2 ans.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 623 / 011	-11.00 €			
D 681 / 68		+11.00 €		
Total	-11.00 €	+11.00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'effectuer un virement de crédits de 11.00 € du compte 623/011 au compte 681/68
- **AUTORISE M** le Président à signer tous les documents nécessaires

3. Informations

L'état des mandatements réalisés et des courriers envoyés depuis le précédent Conseil Syndical, a été transmis à tous les délégués le 04 décembre 2025.

4. Fonctionnement SIVU

Conseil d'école du 04 novembre : Suite à a demande d'un bac à sable dans la cour des primaires, un devis sera demandé, pour décision du SIVU après avoir pris attache auprès des personnels de nettoyage

L'évaluation nationale des écoles primaires a donné lieu le 04 décembre à la visite du groupe scolaire par la délégation de l'éducation nationale qui a rencontré tous les acteurs concernés. Rapport en attente

Signature, le 26 novembre, de la convention Aqualib entre Bièvre Isère Communauté et le SIVU, pour le cycle 2. La période retenue va du 08 décembre 2025 au 22 mars 2026, les vendredis en début d'après-midi.

RH : La décision prise en octobre 2025 au sujet de la couverture santé des agents a été validée à l'unanimité par le CST du CG38 lors de sa séance du 18 novembre. Elle entrera en application le 01 janvier 2026.

Un point de fin d'année est prévu le 18 décembre à 14H00 avec les personnels périscolaires. Des chèques Bi Happy de 50€ leur seront remis.

Animation

Plusieurs dizaines d'enfants et parents ont participé à l'animation « Arts en herbe » du 14 octobre, dans la cour et sous le préau de l'école, malgré des conditions météo peu favorables,

5. Budget/finances :

Situation au 08/12 :

Dépenses de Fonctionnement : 322 279 € hors salaires agents mis à disposition, hors factures traiteur
11 et 12/2025 : Recettes de fonctionnement : 361 045 € hors recettes périscolaires 12/2025
Dépenses d'investissement : 23 028 € Recettes d'investissement : 52 862 €

Les dépenses OCCE sont, à ce jour, de 5 170, 05 € TTC sur le montant alloué pour 2025 de 5 775, 00 €, auquel s'ajoute le reliquat 2024 de 125, 68 €.

6. Maintenance/Equipements :

Le contrôle des PAC a eu lieu le 22 octobre par ECG.

Le contrôle des installations électriques a été fait le 26 novembre par Apave.
Immédiatement après, une panne de chauffage du bâtiment annexe a été constatée, nécessitant deux interventions ECG induites : Réparation d'urgence le 27/11 et réparation définitive programmée le 10/12. Lettre RAR a été adressée à APAVE.

Parc informatique :

Suite au diagnostic d'octobre, il est proposé le planning suivant :

- 2026 : Achat de 7 ordinateurs fixe : 1 pour direction école, 6 pour les professeurs (un dans chaque classe de maternelle et de primaire, hormis celle de CE1). Investissement chiffré à 7 975 € HT au 03 octobre 2025. Achat de 8 disques durs (en complément des 7 récupérés) et 15 barrettes pour mise à niveau Windows 11 pour les 15 ordinateurs de la classe mobile.
Cette opération fera l'objet d'une délibération pour être lancée après vote du budget 2026 du SIVU.
- 2027 2ème étape : Achat de 5 ordinateurs portables (1 pour chaque classe de primaire)

Remplacement par SPR de la borne Wifi de la cantine, le 21 novembre.

7. Divers :

Le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'école est en phase préparatoire. L'ensemble du parking situé côté route de Lucle sera couvert. Des prises pour recharges de véhicules électriques seront prévues. Le dossier projet, en cours de montage, sera présenté dès sa réception, au conseil syndical.

8. Tour de table :

La séance est levée à 19H45

Compte-tenu de l'échéance électorale de mars 2026, deux conseils syndicaux sont programmés :

- Mardi 27 janvier à 19H00 et mardi 03 mars à 19H00

Le Président
M DEBRAND



Le Secrétaire de séance
M FLACHER



